



ACADÉMIE
DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École, *notre avenir*

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026



SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| Les chiffres clés de l'éducation nationale | p. 4 |
| Les chiffres clés de l'académie de Paris | p. 6 |
| La rentrée dans l'académie | p. 8 |
| → Moyens | p. 8 |
| → Résultats concours | p. 11 |
| → Affelnet | p. 11 |

1

RÉUSSIR

p. 13

| | |
|---|-------|
| → 1. La réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs | p. 14 |
| → 2. La formation continue dans l'académie | p. 14 |
| a. Une formation au plus près des besoins | p. 14 |
| b. De nouveaux programmes au service du renforcement des savoirs fondamentaux | p. 15 |
| c. Le plan académique maternelle | p. 16 |
| → 3. Des parcours riches et diversifiés | p. 16 |
| a. Les langues à l'École | p. 16 |
| b. La voie professionnelle | p. 16 |

2

PROTÉGER

p. 19

- **1. Les personnels** p. 20
 - a. La prévention de toutes les discriminations p. 20
 - b. La protection fonctionnelle p. 20
- **2. Les élèves** p. 21
 - a. ÉVAR/S p. 21
 - b. Santé mentale p. 21
 - c. CORAHD p. 22
- **3. Une préoccupation partagée** p. 22
 - a. Brisons le silence p. 22
 - b. Partenariats p. 23

3

ÉMANCIPER

p. 25

- **1. L'école pour tous** p. 26
- **2. Choisir son avenir** p. 27
 - a. Orientation p. 27
 - b. Filles et maths, de l'école à l'enseignement supérieur p. 28
- **3. Tous citoyens** p. 28
 - a. Par les élèves p. 28
 - b. Pour les élèves p. 29
 - c. Pour tous p. 29

4

UNE HISTOIRE PARTAGÉE

p. 31

- **1. Les Jeux, un héritage partagé** p. 32
- **2. Les 120 ans de la loi 1905** p. 33
- **3. Le site de la Sorbonne** p. 33

CHIFFRES CLÉS

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LES ÉLÈVES

11 795 800

écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :

6 169 800

élèves du 1^{er} degré

5 626 000

élèves du 2^d degré*

* dont :

3 368 200 collégiens et **2 257 800** lycéens

(dont **660 800** lycéens professionnels)

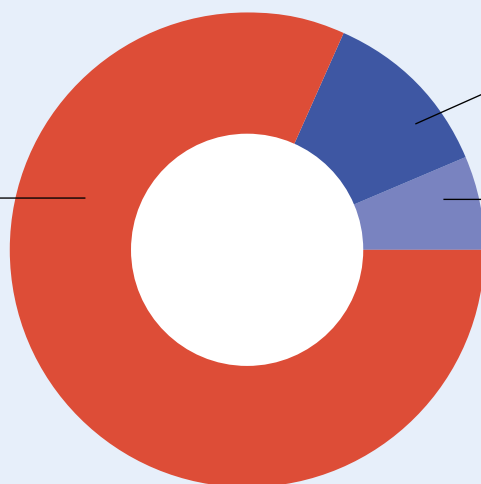
LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

58 100

écoles et établissements du 2^d degré⁽²⁾ soit :

47 410

écoles



6 990

collèges

3 700

lycées et Erea⁽³⁾

dont **2 080** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) (5) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(6) Hors Segpa

(7) Session 2024, données provisoires

(8) Année civile 2023, données provisoires

LES ENSEIGNANTS

852 800

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LA TAILLE DES CLASSES ⁽⁵⁾

→ PREMIER DEGRÉ

21,9

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en préélémentaire

21,3

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en élémentaire

→ SECOND DEGRÉ

25,8

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège ⁽⁶⁾

18,5

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

30,1

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES ⁽⁷⁾

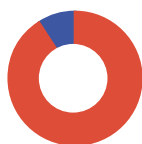
85,5%

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**



91,8%

Taux de réussite
au **baccalauréat**



78,8%

Proportion
de **bacheliers**
dans une génération



LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN ⁽⁸⁾

8 450 €

par élève du
premier degré

10 070 €

par collégien

12 660 €

par lycéen
général et
technologique

14 470 €

par lycéen
professionnel

CHIFFRES CLÉS

DE L'ACADÉMIE DE PARIS

LES ÉLÈVES

292 202

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

139 108

élèves du 1^{er} degré

153 094

élèves du 2^d degré*

* dont :

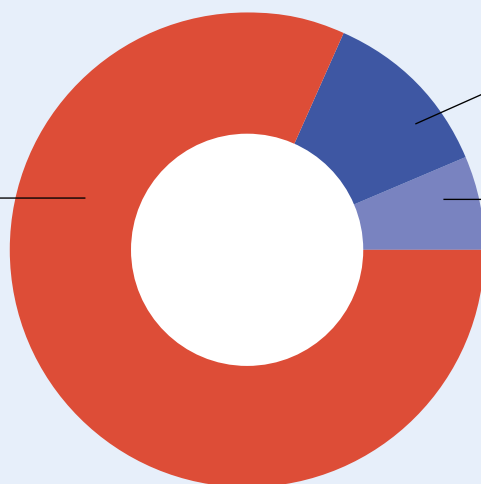
80 618 collégiens et **72 476** lycéens
(dont **15 078** lycéens professionnels)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1 073

écoles et établissements du 2^d degré ⁽¹⁾ soit :

733
écoles



178
collèges

162
lycées et Erea

⁽¹⁾ public et privé sous contrat - rentrée scolaire 2024
Sources : RAMSESE - Constat de rentrée

LES ENSEIGNANTS

25 234

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽²⁾

→ PREMIER DEGRÉ

9 294

→ SECOND DEGRÉ

15 940

LA TAILLE DES CLASSES ⁽³⁾

→ PREMIER DEGRÉ

20,4

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en maternelle

19,7

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en élémentaire

→ SECOND DEGRÉ

25,9

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège ⁽⁴⁾

18,2

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

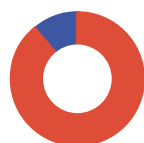
31,4

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES ⁽⁵⁾

90,4 %

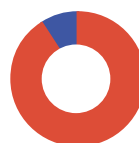
Taux de réussite
au diplôme national
du brevet (DNB)



+4,9 points
par rapport
à la moyenne
nationale

92,5 %

Taux de réussite
au baccalauréat



+0,7 point
par rapport
à la moyenne
nationale

⁽²⁾ Sources : BSA - Open data ministère de l'Enseignement supérieur (au 31/12/2024)

⁽³⁾ Source constat de rentrée 2024 - secteur public

⁽⁴⁾ Hors Segpa

⁽⁵⁾ Source : MENJS - DEPP Résultats provisoires

LA RENTRÉE DANS L'ACADÉMIE

MOYENS

→ Dans le 1^{er} degré public

Les écoles publiques parisiennes ont perdu 33 689 élèves depuis 2010, soit 20% de l'effectif en 15 ans ; près de la moitié de cette baisse (15 099 élèves) se concentre sur les 4 dernières années.

Dans ce contexte de baisse démographique continue avec 3 200 élèves de moins attendus à cette rentrée, l'académie de Paris voit sa dotation réduite de 110 emplois dans le premier degré.

L'académie a fait le choix d'utiliser ce levier de la baisse démographique pour renforcer la brigade de remplacement (+40 postes) tout en veillant à préserver le taux d'encadrement moyen dans les écoles publiques parisiennes, qui reste inférieur à 20 et se situe parmi les meilleurs de France. Le nombre d'élèves moyen par classe est plus faible en éducation prioritaire (16,2) qu'hors éducation prioritaire (22,3). Par ailleurs, à l'intérieur de chaque école, les choix pédagogiques des équipes peuvent conduire à des effectifs différents d'une classe à l'autre (préférence donnée ou non aux classes à niveau unique ou multi-niveaux...).

→ EFFECTIFS PRÉVISIONNELS

100 436

élèves

-3 157 par rapport à
la rentrée 2024

→ TAUX D'ENCADREMENT PRÉVISIONNEL

19,8

élèves par classe

Identique à la rentrée
2024

→ MESURES DE RENTRÉE

-110

équivalents temps plein

-150 au titre de la carte scolaire
+ 40 moyens de remplacement

→ Dans le 2^d degré public

L'académie de Paris accompagne les évolutions d'effectifs en répercutant la majorité des mesures de rentrée (- 92 ETP) sur les collèges dont les effectifs subissent la baisse la plus importante en cette rentrée (7 000 collégiens de moins depuis 2014). Au total, les collèges et lycées publics parisiens devraient accueillir 1 100 élèves de moins à la rentrée 2025.

L'académie soutient la voie professionnelle par la création de 13 ETP.

→ EFFECTIFS PRÉVISIONNELS

119 252

élèves y compris post-bac

- 1 100 en collège
- 300 dans la voie générale et technologique
- + 100 dans la voie professionnelle
- + 200 en post-bac

→ MESURES DE RENTRÉE

- 92

équivalents temps plein

- 92 en collège
- 13 dans la voie générale et technologique
- + 13 dans la voie professionnelle



LA RENTRÉE DANS L'ACADÉMIE

→ *Enseignement privé sous contrat*

Les établissements privés sous contrat de l'académie enregistrent une légère baisse de leurs effectifs dans les écoles (- 313 élèves attendus à la rentrée 2025). Dans la continuité de l'année précédente, 45 moyens ont été retirés de leur dotation.

Dans le 1^{er} degré

→ EFFECTIFS PRÉVISIONNELS

35 002

élèves

- 313 par rapport à
la rentrée 2024

→ TAUX D'ENCADREMENT PRÉVISIONNELS

26

élèves par classe

Dans le 2^d degré

→ EFFECTIFS PRÉVISIONNELS

60 600

élèves y compris post-bac

stable par rapport à
la rentrée 2024

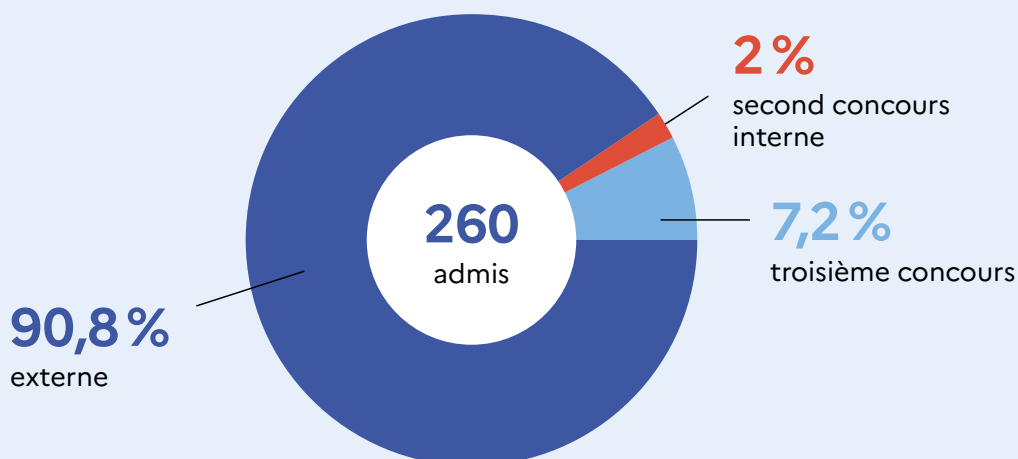
→ MESURES DE RENTRÉE

- 45

équivalents temps plein

- 50 à la rentrée 2024

RÉSULTATS AU CONCOURS DE PROFESSORAT DES ÉCOLES



La dotation académique pour le concours de recrutement de professeur des écoles publiques a progressé pour atteindre **260 postes** cette année. Avec 1 794 candidats inscrits aux trois voies de concours, tous les postes ont pu être pourvus.

Si le taux de présence aux épreuves écrites est assez bas (24% en moyenne contre 26% en 2024), celui aux épreuves orales reste très élevé (93% en moyenne en 2025 contre 95% l'an passé).

AFFELNET

→ **155 000** vœux saisis sur la plateforme Affelnet en 2025.

90,5% des élèves affectés sur un de leurs trois premiers vœux, en augmentation de **3,3 points** par rapport à la session 2024.

FOCUS : RÉFORME AFFELNET

La session d'affectation 2025 est la 5^e depuis la mise en place des nouvelles règles issues de la « **réforme Affelnet** » pour l'accès aux lycées généraux et technologiques parisiens.

Année après année, les modalités d'affectation en seconde générale et technologique établies en 2021 permettent de garantir une affectation pour tous, en favorisant une plus grande mixité scolaire et sociale dans les lycées publics parisiens.

Elles s'accompagnent d'un taux de satisfaction des familles en progression constante. Le travail mené par le rectorat avec les mairies d'arrondissement permet enfin de conforter les équilibres territoriaux, en réduisant sensiblement la tension enregistrée dans Paris-Centre ou dans le Nord-Ouest parisien.



1

Réussir

→ 1. La réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs

La réforme de la formation initiale des professeurs, déployée à partir de la rentrée 2026, vise à renforcer l'attractivité du métier et à élever le niveau de préparation des futurs enseignants. Désormais accessibles dès bac +3, les concours de recrutement des 1^{er} et 2^d degrés sont repositionnés en fin de licence. À l'université, une nouvelle licence préparatoire au professorat des écoles (LPE) proposera un cursus pluridisciplinaire articulé autour des connaissances fondamentales et la découverte progressive du métier à travers des stages en classe (10 semaines minimum). Parallèlement, les étudiants en licence disciplinaire pourront suivre des modules de préparation aux concours dès la L2. Après le concours, la formation initiale se déroulera sur deux années de master (M1 et M2), intégrant des enseignements renforcés, des stages progressifs en responsabilité, et une rémunération évolutive (1 400 € puis 1 800 € nets par mois). L'ensemble du dispositif repose sur une logique professionnalisante et exigeante.

L'académie de Paris se mobilise en ce sens pour offrir à ses futurs professeurs une formation plus attractive, exigeante et ancrée dans la réalité des classes dès la première année d'études supérieures. L'ouverture de places de LPE dans plusieurs universités parisiennes permettra d'assurer un bon maillage territorial de formation au plus près des étudiants, coordonnée par l'Inspé de Paris.

À Paris, la LPE sera copilotée par les universités Paris 1, Sorbonne Université, Sorbonne Nouvelle et Paris Cité. Dès 2026, elle unifiera progressivement les anciens parcours pour offrir un continuum de formation unique.

→ 2. La formation continue dans l'académie

a. Une formation au plus près des besoins

À Paris, l'école académique de formation continue (EAFC) déploie déjà près de 120 formations grâce à 200 formateurs dans les 1^{er} et 2^d degrés et propose des parcours de haute qualité scientifique, visant une formation vivante, concrète, par l'accompagnement des gestes professionnels dans la classe, dans un esprit de collaboration, de soutien et d'objectivité. Elle poursuivra cette année deux axes de travail : la diversification des modalités de formation et la meilleure adéquation de leurs contenus aux besoins des équipes. Un réseau dédié de 30 formateurs spécifiques pour l'enseignement explicite voit ainsi le jour à la rentrée 2025, et la formation de personnels référents santé mentale sera étendue au-delà des 180 déjà formés en 2024-2025.

La formation continue des personnels s'appuie également sur les projets soutenus par la CARDIE (cellule académique recherche, développement, innovation et expérimentation), en lien avec les corps d'inspection et l'écosystème de recherche publique. Elle accompagne les écoles et établissements qui proposent des projets pédagogiques pour améliorer la réussite des élèves et la qualité des interactions : développement de l'enseignement explicite et des compétences psychosociales, meilleure gestion des comportements pour favoriser un climat scolaire serein, ou encore mise en place de laboratoires de mathématiques. À titre d'exemple, le projet « J'y arrive » met ainsi 8 écoles en lien avec des chercheurs du Cnam/ Cnesco pour encourager l'apprentissage des mathématiques, du CP à la 6^e.

**Témoignage du doyen des inspecteurs
pédagogiques,
intervention en établissement sur
l'enseignement explicite**

« Je suis intervenu dans des collèges et des lycées de l'académie pour présenter un levier de réussite et d'équité scolaires dans lequel l'académie est engagée depuis 2 ans : l'enseignement explicite. Méthode reconnue par des résultats de la recherche nombreux et robustes, elle se caractérise par trois effets conjoints : une élévation de la moyenne de l'ensemble des résultats, une réduction de la variance de l'ensemble des résultats (diminution des écarts), une diminution de la corrélation entre l'origine sociale de chaque élève et ses résultats. Ces interventions sont l'occasion d'un dialogue élargi qui permet d'analyser les besoins et d'affiner les projets avec les équipes. La dernière intervention de l'année au collège Marx Dormoy a permis de présenter l'enseignement explicite et de répondre aux questions d'une équipe pédagogique qui porte un projet pour la réussite des élèves de l'éducation prioritaire. L'un des enseignants de ce collège participera à un dispositif ambitieux de l'académie pour former, en partenariat avec les universités françaises et canadiennes, des enseignants de collège afin de disposer d'une équipe de praticiens experts en enseignement explicite. Ce dispositif allie apports théoriques, observation et analyse des pratiques des enseignants qui s'engagent pour plusieurs années dans ce projet. »

Nicolas Jury

b. De nouveaux programmes au service du renforcement des savoirs fondamentaux

À compter de la rentrée 2025, de nouveaux programmes de français et de mathématiques sont déployés de la petite section à la classe de 6^e. Ils visent à consolider les apprentissages fondamentaux et à faciliter le travail des professeurs, en leur permettant de vérifier régulièrement les acquis de leurs élèves pour prévenir les difficultés dès leur apparition. Un accent particulier est mis sur la maîtrise du vocabulaire, le calcul mental et l'écriture. Chaque enseignant disposera à la rentrée de ressources pédagogiques pour mettre en œuvre ces contenus.

Depuis mai 2025, un parcours M@gistère spécifique est proposé à tous les enseignants parisiens : près de 2 500 professeurs des écoles y sont déjà inscrits.

Chaque école a par ailleurs consacré deux conseils de cycle à la construction de nouvelles progressions en français et mathématiques, travail poursuivi à la rentrée avec une journée dédiée, en priorité sur le cycle 3. Au collège, les professeurs de mathématiques de 6^e bénéficieront d'un parcours de formation renforcé et d'une visioconférence de rentrée animée par les corps d'inspection, pour garantir une appropriation partagée des nouveaux contenus.

FOCUS : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Dans le cadre des actions menées par le pôle Intelligence artificielle de la région académique Île-de-France, l'académie de Paris propose deux parcours hybrides pour ses enseignants : « Enseigner avec l'IA » (15 h), destiné à introduire les fondamentaux de l'intelligence artificielle et à en explorer les usages pédagogiques, et « L'IA en éducation » (16 h), conçu pour renforcer les compétences et favoriser une utilisation raisonnée et pertinente. Une formation spécifique sera également proposée aux personnels d'encadrement (inspecteurs et personnels de direction) sous la forme d'une séance plénière de 3 heures complétée par des ateliers à la demande.

c. Le plan académique maternelle

Reconduit pour la troisième année consécutive, le **livret « Oser l'audace pédagogique »** propose des outils concrets et des pistes de réflexion pour enrichir les pratiques pédagogiques en maternelle. Fruit des travaux de huit commissions thématiques sur le langage, les mathématiques ou les compétences psychosociales qui réunissent plus de 50 professionnels issus de l'Éducation nationale, des collectivités et du champ médico-social, ce livret s'appuie sur les réalités rencontrées par les équipes dans les écoles. Les productions proposent, par exemple, des dispositifs pour penser l'aménagement des dortoirs, une bibliothèque sonore pour développer le langage en réception, un « brouillon de parleur » pour valoriser les traces orales des élèves ou encore des repères pour mieux articuler les temps scolaires et périscolaires. Ce travail collaboratif, piloté par la Mission Maternelle, illustre l'engagement de l'académie de Paris à faire de l'école maternelle un lieu d'innovation, d'inclusion et d'exigence partagée.



Le dispositif **Cap Maternelle** incarne cette ambition de refonder l'école maternelle pour mieux répondre aux besoins des jeunes enfants. Dix écoles pilotes, aux contextes sociaux et architecturaux variés, se sont engagées depuis 2023 dans une démarche expérimentale visant à faire évoluer en profondeur les pratiques professionnelles autour de quatre axes structurants : la progressivité des apprentissages, l'organisation du temps scolaire, l'aménagement des espaces et le bien-être de l'enfant. Accompagnées méthodologiquement par la CARDIE, les équipes bénéficient d'un appui renforcé de conseillers pédagogiques et de collaborations étroites avec des chercheurs du Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant (LaPsyDÉ). De nombreuses réalisations concrètes ont déjà pu émerger grâce à ce dispositif : décroisement des classes, nouveaux usages de la cour de récréation, accueil progressif des très petites sections, ou encore repérage plus fin des besoins des élèves. Cap Maternelle constitue ainsi un laboratoire de terrain pour une école maternelle plus accueillante, plus lisible pour les familles, et plus exigeante sur les fondamentaux du développement de l'enfant.

→ 3. Des parcours riches et diversifiés

a. Les langues à l'École

L'académie de Paris poursuit une politique ambitieuse d'enseignement des langues vivantes étrangères, en s'appuyant à la fois sur la richesse des dispositifs et les nombreuses compétences des professeurs parisiens. Près de 3 000 élèves bénéficient d'enseignements internationaux facultatifs en arabe, italien ou portugais à raison d'1h30 par semaine dès le CE1. Trente-trois écoles publiques proposent en outre un parcours bilingue de la grande section à la 6^e dans six langues vivantes (anglais, italien, espagnol, portugais, allemand, chinois), avec une organisation spécifique des apprentissages. Parallèlement, 24 écoles sont engagées dans un Parcours d'enseignement renforcé (PER), combinant un horaire linguistique étendu, des projets culturels et l'enseignement d'une discipline en langue étrangère, dans une logique de continuité entre école et collège. Enfin, neuf écoles proposent des sections internationales offrant un enseignement renforcé dans six langues, dont le japonais, le russe ou le chinois.

FOCUS : L'ACADÉMIE DES LANGUES

Inaugurée fin 2023 pour accompagner le développement de la pratique des langues étrangères auprès des élèves parisiens, l'Académie des langues propose un accompagnement des équipes pour leurs projets pédagogiques, des temps de formation interdegrés et des semaines d'immersion en langue anglaise à des classes d'écoles élémentaires et de collégiens.

En 2024-2025, plus de 1 700 élèves de tous les arrondissements ont été accueillis dans des parcours dédiés, dont 577 élèves de 6^e.

b. La voie professionnelle

Fruit d'un travail de revalorisation et de promotion important, le taux d'orientation en voie professionnelle à l'issue de la classe de 3^e a atteint 27% cette année au sein de l'académie de Paris. Cette attractivité est confortée par les perspectives offertes à l'entrée en formation, constituée de 59 baccalauréats professionnels et 53 certificats d'aptitude professionnelle (CAP).

Qualité de l'offre de formation

La région académique Île-de-France a engagé un travail approfondi sur la transformation de la carte de la formation professionnelle initiale en lien avec les services académiques et la Région Île-de-France. Les analyses sur les bassins d'emploi menées avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) et les partenariats économiques visent à accompagner les chefs d'établissements et leurs équipes dans leurs propositions d'évolution de l'offre de formation.

Portée par ce dynamisme et la qualité de l'offre, formation initiale sous statut scolaire, apprentissage, mixité, diversité de parcours qualifiants (CAP, Bac pro, certificat de spécialisation), la voie professionnelle, dans un contexte de baisse démographique générale, progresse à Paris de 1,14% à cette rentrée.

La coloration des diplômes et les formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) sont des leviers pour faire évoluer la carte des formations en l'adaptant aux besoins du territoire. Ces deux types de formation participent à l'attractivité de la voie professionnelle et à une insertion professionnelle réussie.

Exemples :

- lycée Camille Jenatzy spécialité maintenance des véhicules, diplôme CAP coloration « véhicule électrique »
- lycée Erik Satie Bac pro commerce coloration « immobilier ».
- lycée Bachelard, coloration du bac pro MELEC existante et création d'une FCIL Installation d'infrastructures électriques pour favoriser une mobilité durable

Une poursuite d'étude confortée

Au-delà du baccalauréat, 65 brevets de technicien supérieur (BTS) peuvent être préparés dans un lycée parisien. Depuis 2024, deux classes préparatoires aux grandes écoles sont par ailleurs dédiées aux bacheliers professionnels : au sein du lycée Chaptal pour préparer les concours d'écoles d'ingénieurs (TSI), et au sein du lycée Lemonnier pour préparer ceux des écoles de commerce (ECT).





2

Protéger

2.

Protéger

→ 1. Les personnels

a. La prévention de toutes les discriminations

Le plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes déployé l'an passé intègre un dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes qui s'adresse à tous les personnels titulaires, contractuels, stagiaires et anciens agents.

Deux cellules d'écoute :

L'une dédiée aux agissements ou violences à caractère sexiste ou sexuel, l'autre relative aux discriminations, violences en lien avec le travail, harcèlement moral. Les personnels qui les composent ont été formés spécifiquement ; ils proposent ainsi un espace de parole, d'informations et d'orientation, tant pour les personnes s'estimant victimes que témoins.

FOCUS : PROTECTION FONCTIONNELLE

La protection fonctionnelle est la protection due par l'administration à ses agents à raison de leurs fonctions. Les mesures les plus couramment mises en œuvre ont trait à la prise en charge des frais d'avocat, l'adoption de mesures de protection physique ou matérielle, de soutien psychologique. 120 protections fonctionnelles ont été accordées pour l'année 2024. La demande d'octroi de la protection fonctionnelle a été dématérialisée afin de simplifier la démarche pour les personnels et gagner en efficacité de traitement.

→ Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de l'académie de Paris



→ 2. Les élèves

a. ÉVAR(S)

Les nouveaux programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle (ÉVAR) et à la sexualité (ÉVARS) entrent en vigueur à la rentrée 2025. Pensés comme progressifs, ils concernent tous les élèves de la maternelle au lycée, dans le public comme dans le privé sous contrat, et prévoient au minimum trois séances spécifiques par an, adaptées à chaque niveau et organisées autour de trois axes : se connaître, rencontrer les autres, et trouver sa place dans la société. Ces nouveaux programmes s'inscrivent dans le cadre du parcours éducatif de santé et contribuent à la construction d'une culture de l'égalité et du respect, et de la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Des partenaires extérieurs, tels que des associations spécialisées, dont les compétences sont dûment reconnues et agréées aux niveaux national ou académique, peuvent être associés aux équipes de personnels de l'éducation nationale. L'intervention d'associations agréées et d'institutions partenaires, lorsqu'elle a lieu, est systématiquement anticipée, préparée et coordonnée avec un ou plusieurs membres de l'équipe éducative ; elle s'effectue toujours en leur présence. Sous la responsabilité pédagogique de l'équipe éducative et sous la responsabilité du chef d'établissement, les intervenants extérieurs respectent la nature scolaire de cette éducation, sans jamais l'instrumentaliser et en promouvant le respect et l'égalité.

Pour accompagner cette généralisation, un plan de formation pluriannuel ambitieux est déployé. Dès l'automne 2025, des ateliers d'appropriation des programmes seront proposés dans chaque bassin aux référents ÉVARS des collèges et lycées, désignés par les chefs d'établissement. Dans le premier degré, une formation spécifique de 9 heures sera déployée pour former tous les conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) et les directeurs d'école durant l'année scolaire.

À vos agendas !



Un colloque académique à destination des équipes pédagogiques sera organisé le **7 novembre 2025**, afin de marquer le lancement officiel du programme pour le 1^{er} et le 2^d degré.

b. Santé mentale

Érigée Grande cause nationale en 2025, la santé mentale des élèves et des personnels constitue une priorité académique. L'académie de Paris se mobilise en ce sens pour prévenir, repérer et accompagner la souffrance psychique des élèves et des personnels.

Renforcer la formation

Dès la rentrée 2025, la formation de personnels repères en santé mentale est étendue à l'ensemble des écoles et lycées. Ils viendront s'ajouter aux 180 référents déjà formés en 2024-2025. Ces référents, identifiés au sein des équipes pédagogiques ou éducatives, seront formés tout au long de l'année afin qu'ils puissent disposer d'outils concrets pour accompagner leurs collègues, être un maillon dans le repérage des élèves en souffrance, et contribuer à la mise en œuvre du protocole santé mentale dans les établissements.

Améliorer le climat scolaire

Le programme pHARe est la pierre angulaire de la politique académique de lutte contre le harcèlement scolaire. Plus de 7 000 personnels ont été formés à ce jour, et 100% des circonscriptions du 1^{er} degré, des collèges et lycées possèdent des équipes ressources capables de prendre en charge toute situation. Les actions de formation et le suivi du déploiement du programme seront confortés cette année. L'académie s'appuie également sur des outils d'analyse du bien-être, comme l'enquête académique DIESE ou les enquêtes locales de climat scolaire, permettant des actions ciblées.

Mieux détecter, et agir dès les premiers signes

Le dépistage précoce du refus scolaire anxieux est désormais intégré au bilan infirmier réalisé lors de la 12^e année. Les chefs d'établissement mettent en œuvre, avec l'appui des équipes médico-psychosociales, un protocole de suivi des situations de mal-être, allant jusqu'à l'orientation vers les structures de soins si nécessaire. Des partenariats actifs avec la Ville de Paris, les maisons des adolescents, les CMP, les CMPP ou encore des dispositifs innovants assurent une continuité de prise en charge adaptée. Des conventions d'adressage personnalisées sont en cours de formalisation. Ces actions s'inscrivent plus globalement dans le projet territorial de santé mentale de Paris,

coordonné par l'agence régionale de santé, garantissant une cohérence d'ensemble et une mobilisation durable de tous les acteurs concernés.

À vos agendas !



La santé mentale des étudiants – conférence régionale

La région académique souhaite intensifier son engagement en collaboration avec les partenaires universitaires, associatifs et institutionnels, afin de renforcer la coordination entre les acteurs et favoriser un meilleur maillage territorial. Une première conférence régionale se tiendra ainsi en **octobre 2025**.

Cette première étape concrète réunira représentants de l'État, d'universités, et du monde associatif, mais aussi des étudiants, afin que ces derniers soient pleinement intégrés à la recherche de solutions adaptées à leurs besoins.

c. CORAHD

Face à la réalité persistante des discriminations, l'académie de Paris est investie au sein du Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (CORAHD). Animé avec la DILCRAH et les services de l'État, ce comité structure l'action académique autour de cinq priorités : prévention, accompagnement des victimes, formation des personnels, suivi disciplinaire et mobilisation des acteurs éducatifs et associatifs.

En 2025-2026, chaque établissement sera désormais doté d'un référent dédié pour renforcer le repérage des situations de discrimination et la réponse institutionnelle. L'académie déploiera en outre plusieurs actions concrètes de prévention : un appel à projets locaux (ateliers créatifs, interventions d'associations, sessions d'éducation aux médias et à la citoyenneté), des formations ciblées destinées aux professeurs, personnels d'accueil et agents administratifs, et des visites mémorielles intégrées aux parcours pédagogiques. Ces dispositifs s'inscrivent dans une approche éducative globale qui vise

à prévenir les discours de haine et renforcer la cohésion scolaire. Ils seront déployés en étroite collaboration avec les autorités policières, judiciaires, le Défenseur des droits et les associations, réunis deux fois par an minimum.

L'académie de Paris entend ainsi porter la politique publique de lutte contre les discriminations au cœur des établissements, en lien étroit avec les équipes éducatives et les élèves.

→ 3. Une préoccupation partagée

a. Brisons le silence

Le plan national « Brisons le silence, agissons ensemble » est généralisé à la rentrée 2025 dans tous les établissements scolaires pour renforcer la prévention et le traitement des violences, notamment sexuelles. Il repose sur trois axes : la remontée obligatoire et systématique des faits de violence au sein des établissements privés sous contrat, le recueil régulier de la parole des élèves par des questionnaires anonymes suivis d'un accompagnement adapté, et le renforcement des contrôles dans les établissements privés sous contrat. Ce plan national vise à garantir une réponse rapide, coordonnée et protectrice des élèves et des personnels, quel que soit le lieu de scolarisation.

Le mot de la rectrice :

« Nous avons tous vocation à réinterroger nos procédures, à l'échelle de nos académies, pour nous assurer que tous les moyens sont mis en œuvre pour le recueil de la parole de nos élèves, le traitement des signalements et le renforcement des contrôles des établissements scolaires. »

Julie Benetti

b. Partenariats

La protection des élèves et des personnels est une priorité absolue et partagée. Aux côtés de la préfecture de police, du parquet des mineurs, de la protection judiciaire de la jeunesse, de la région Île-de-France, de la Ville de Paris et des partenaires associatifs, l'académie mobilise de nombreux dispositifs pour garantir un cadre de scolarisation serein. Ces dispositifs s'articulent autour de trois axes : repérer, prévenir et réagir.

Repérer

L'Équipe relais rectorale réunit régulièrement la chargée de mission en charge des ruptures scolaires, des représentants des personnels d'encadrement et médico-sociaux. Elle oriente les élèves en difficulté vers des dispositifs spécifiques et assure un suivi partenarial (justice, protection judiciaire de la jeunesse, aide sociale à l'enfance...) sur mesure des élèves pour éviter la rupture scolaire, notamment pour les élèves polyexclus, permettant ainsi à tous les acteurs de partager informations et analyses de situation afin de proposer des parcours de prise en charge individuels et adaptés.

Prévenir

La pédagogie est placée au centre des actions académiques de prévention en matière de sécurité. Les polices nationale et municipale interviennent dans les établissements parisiens autour de thématiques diverses (sécurité routière, secourisme, citoyenneté, prévention des addictions, dangers d'Internet ou encore lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations).

Lancé en mars 2025, le plan de prévention et de lutte contre le port et l'usage des armes blanches par des mineurs combine des actions de sensibilisation sur le terrain, des interventions devant élèves et des contrôles aléatoires à visée pédagogique aux abords des établissements scolaires.

L'académie collabore aussi avec le conseil départemental d'accès au droit via l'organisation du festival annuel du film judiciaire, au cours duquel les élèves participent au tribunal à la projection d'un film et débattent avec des professionnels de la justice.

Réagir

En mai 2025, un service de défense et de sécurité académique (SDSA) a été installé au sein de l'académie de Paris pour centraliser l'ensemble des responsables académiques, allant de la gestion de crise à la sécurisation des établissements scolaires, en passant par la sécurité numérique et la lutte contre les atteintes aux valeurs de la République. Ce service, pleinement opérationnel dès la rentrée 2025, constitue dorénavant la principale instance de gestion des crises et évènements graves. Il est plus généralement chargé de la mise en œuvre des politiques académiques en matière de sécurité.

Une attention particulière est parallèlement portée à la survenue de rixes. Depuis 2020, un dispositif local d'alerte permet de faire intervenir très rapidement équipes rectorales, policiers municipaux et médiateurs de la Ville dès qu'un possible règlement de compte est signalé.



3

Émanciper

3.

Émanciper

→ 1. L'école pour tous

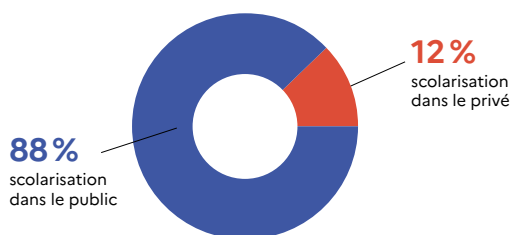
À la rentrée 2025, l'académie de Paris accueille plus de 14 000 élèves en situation de handicap au sein des établissements scolaires ou médico-sociaux, dont 13 000 sont scolarisés dans les établissements parisiens, publics ou privés sous contrat, de la maternelle au lycée.

Engagée dans l'inclusion de tous les élèves, quels que soient leurs besoins, l'académie s'inscrit depuis de nombreuses années dans une démarche volontariste en matière de développement de dispositifs inclusifs et de création de postes supports dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. En complémentarité avec le réseau médico-social et sanitaire, qui comprend 80 unités d'enseignement animées par des enseignants de l'Éducation nationale, plus de 200 dispositifs inclusifs auront été déployés à la rentrée 2025 dans les établissements publics parisiens. Ces dispositifs couvrent l'ensemble des niveaux scolaires, de la maternelle au lycée, et répondent à une grande diversité de besoins et de troubles. L'accueil des élèves allophones au sein des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) est parallèlement organisé dès l'école élémentaire, afin de garantir leur inclusion dans le système scolaire français.

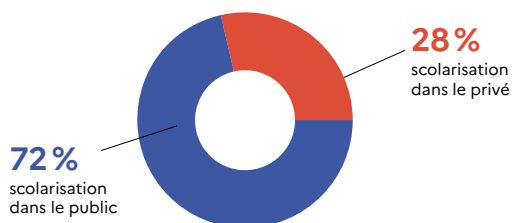
Dans le cadre des stratégies nationales consacrées aux troubles du spectre de l'autisme (TSA) et aux troubles du neurodéveloppement (TND), 21 dispositifs spécifiques TSA ont été créés ces dernières années, en lien étroit avec le secteur médico-social. Ce déploiement progressif permet un maillage territorial renforcé, garantissant des réponses de plus en plus spécialisées et adaptées. Enfin, à la rentrée scolaire 2025, **2 pôles d'appui à la scolarité préfigurateurs** seront ouverts au sein de l'académie. Ces structures visent à apporter des réponses pédagogiques et éducatives de premier niveau, de manière plus précoce, aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

→ Scolarisation des élèves en situation de handicap

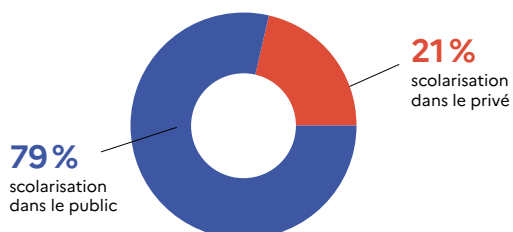
Dans les écoles



Dans les collèges et lycées



Dans les lycées en post-bac



→ 2. Choisir son avenir

a. Orientation

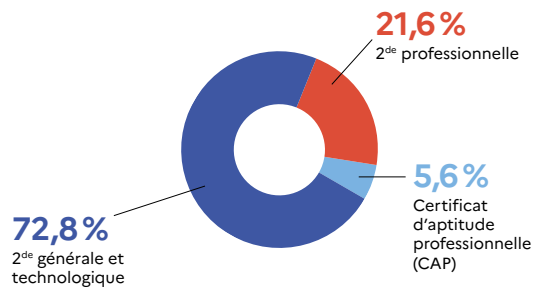
Le plan national Avenir, mis en œuvre à cette rentrée, vise à permettre aux élèves de construire un parcours adapté à leurs aspirations, qui échappe aux déterminismes et assignations, avec une attention portée à l'implication des familles et la fluidité des parcours.

Chaque collège et lycée élabore désormais un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation, incluant quatre demi-journées dédiées par an, des visites de structures professionnelles et des rencontres avec des rôles modèles.

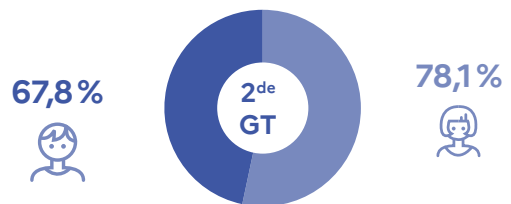
Les professeurs principaux bénéficient d'une formation spécifique, en lien avec les psychologues de l'Éducation nationale, et des référents orientation sont désignés dans les lycées volontaires. Le suivi des parcours est renforcé grâce à l'application Archipel, et la nouvelle plateforme Avenir(s) propose des ressources, un portfolio personnel et un accompagnement vers l'enseignement supérieur.

Dans une logique d'équité territoriale et sociale, l'académie appuie une meilleure lisibilité des filières, la diversification des choix post-3^e et la promotion des filières scientifiques et technologiques auprès des filles.

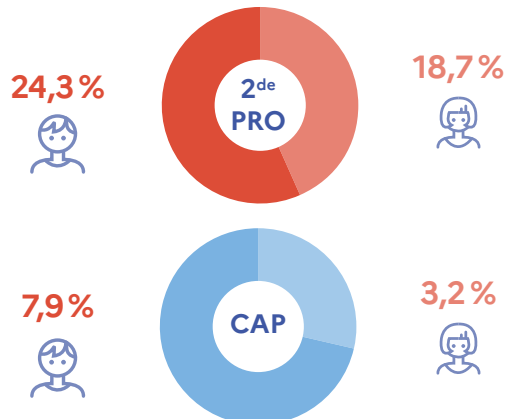
→ Orientation en 2025



→ Orientation vers la voie générale et technologique



→ Orientation vers la voie professionnelle



b. Filles et maths, de l'école à l'enseignement supérieur

Le plan national « Filles et maths » vise à réduire les inégalités de genre dans les parcours scientifiques, notamment en mathématiques, dans le domaine du numérique et en ingénierie où les filles sont sous-représentées. L'objectif est d'augmenter de 5 000 le nombre de filles suivant la spécialité mathématiques en terminale dès 2026. La formation et la sensibilisation des personnels éducatifs aux stéréotypes de genre seront renforcées, des dispositifs pédagogiques expérimentaux à l'image de classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences seront mis en place, et les jeunes élèves pourront bénéficier de rencontres avec des femmes aux parcours inspirants. Ce plan s'inscrit dans une dynamique plus large d'égalité entre les filles et les garçons, avec un engagement attendu de 100% des établissements dans le dispositif de labellisation égalité filles-garçons d'ici 2027.

À Paris, si les filles représentent 47,6% des effectifs en spécialité mathématiques en première et 43,2% en terminale, elles ne sont que 31,1% à choisir l'option maths expertes. L'écart est plus marqué encore dans les filières post-bac les plus exigeantes.

En 2024-2025, plusieurs actions ciblées ont été menées, et notamment des équipes mixtes aux Olympiades nationales de mathématiques, les journées « Femmes & mathématiques » dans le supérieur, des stages d'informatique avec l'association Girls Can Code, un séminaire académique sur l'interdisciplinarité en mathématiques. Le webinaire interacadémique « Les classes préparatoires, c'est aussi pour les filles » a également permis de sensibiliser les élèves et leurs familles avant la phase Parcoursup.

Pour 2025-2026, la priorité est double : renforcer l'accompagnement dans les classes de première pour soutenir la poursuite en spécialité mathématiques et l'inscription à l'option maths expertes, et intégrer cette ambition dès le collège.

À vos agendas !



Une journée de formation

académique rassemblera les formateurs de mathématiques le **8 octobre 2025**. L'objectif est de permettre la constitution d'un groupe de formatrices et formateurs experts d'ici à l'année scolaire 2026-2027. Les projets en cohérence avec la thématique nationale de la semaine des mathématiques 2026 « Égalités » seront mis en valeur. Un appui particulier est enfin prévu pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire, notamment grâce à l'action concertée des inspectrices et inspecteurs des différentes disciplines scientifiques (groupe STIM).

→ 3. Tous citoyens

a. Par les élèves

Une nouvelle instance pour les collégiens : le CAVC

À la rentrée 2025, un Conseil académique de la vie collégienne (CAVC) est créé pour structurer l'engagement des collégiens. Pensé avec les élus du CAVL, ce nouvel espace de dialogue permettra aux élus collégiens de s'exprimer sur leur quotidien, proposer des projets citoyens et contribuer aux orientations académiques. La première mandature, composée de 10 binômes paritaires issus de collèges parisiens, sera lancée début 2026.

Des lycéens engagés

En 2024-2025, les élus du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) ont mené de nombreuses actions en lien avec les grands enjeux de société :

→ **Bien-être scolaire** : une enquête académique portée par les élus a notamment recueilli plus de 4 000 réponses, alimentant auprès de la direction académique et du Conseil national de la vie lycéenne une réflexion sur le droit à la déconnexion ;

→ **Développement durable** : une session du CAVL à l'Académie du Climat a permis de structurer les projets autour de quatre objectifs de développement durable ;

→ **Événements citoyens** : tout au long de l'année, les élus ont organisé un concours d'éloquence, une simulation de COP, un relais sportif, et ont participé à des colloques et cérémonies républicaines.

À vos agendas !



À la rentrée 2025, un séminaire réunira les élus lycéens de Paris, Créteil et Versailles afin de préparer des actions interacadémiques. Les élus lycéens participeront également à des actions de promotion de la démocratie scolaire dans les établissements.

b. Pour les élèves

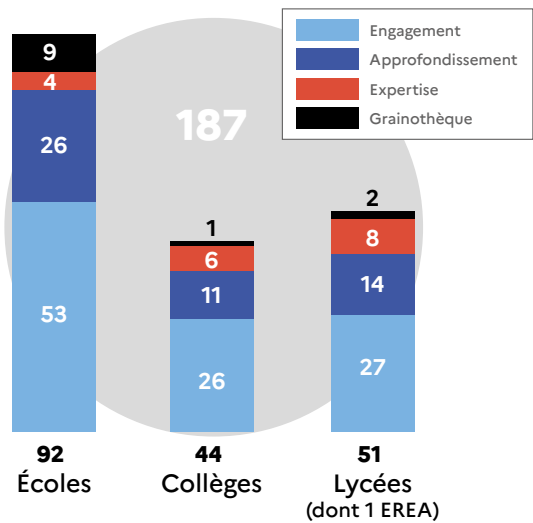
L'enseignement moral et civique (EMC) a connu une dynamique renouvelée en 2024-2025, avec la publication des nouveaux programmes et un accompagnement renforcé dans l'académie. Trois séminaires académiques ont réuni plus de 250 enseignants et ont été complétés par des ressources en ligne et des interventions ciblées en établissement pour faciliter la mise en œuvre des contenus en 5^e et 2^{de}. Ce travail se poursuit à la rentrée 2025 pour les niveaux 4^e et 1^{re}.

L'éducation à la citoyenneté se traduit aussi par des projets concrets portés par la Délégation académique à la mémoire, à l'histoire et à la citoyenneté (DAMHEC) : près de 1 900 élèves ont ainsi participé au Concours national de la Résistance et de la Déportation, et 25 classes parisiennes ont pris part au Parlement des enfants pour les sensibiliser au fonctionnement de la démocratie via la proposition de textes de loi.

19 classes de défense offrent notamment aux élèves la possibilité de découvrir les enjeux et d'échanger avec des acteurs de la défense nationale, et près de 300 élèves ont participé à des actions autour du droit et de la justice, en partenariat avec le Conseil constitutionnel, la préfecture de police ou l'association Parlons démocratie.

c. Pour tous

→ Label E3D dans l'académie



→ Un partenariat privilégié

L'académie de Paris et l'Académie du Climat signeront une nouvelle convention à l'automne 2025, prolongeant le partenariat engagé depuis 2022. Il permet notamment de former et d'accompagner les éco-délégués des collèges et lycées parisiens.

Plus de 800 élèves issus de 30 établissements ont déjà bénéficié de formations, d'ateliers et d'un tutorat assuré par des étudiants de la Sorbonne. Une centaine d'élèves supplémentaires sera formée dès l'automne 2025. Les parcours pédagogiques proposés (ateliers sur la biodiversité, les mobilités, l'énergie, etc.) favorisent par ailleurs une entrée concrète dans l'action citoyenne, en articulation avec les enseignements et les projets d'établissement.

→ **Les écoles parisiennes** participent également à cette dynamique. En 2025-2026, plusieurs d'entre elles rejoindront le projet PolarPodibus, autour de la mission scientifique de Jean-Louis Étienne en Antarctique. Ce projet interdisciplinaire mobilise les élèves autour des enjeux climatiques globaux, en croisant sciences, géographie, arts et expression écrite. Les enseignants sont accompagnés par les conseillers pédagogiques, et les classes bénéficient de ressources dédiées et de rencontres en visioconférence avec des experts.

FOCUS : LES ENSEIGNANTS

Cette année, l'ÉAFC déploie **quatre parcours spécifiques et un stage annuel** afin de mieux accompagner les professeurs des écoles dans leurs projets liés au développement durable.



4

***Une
histoire
partagée***

Une histoire partagée

→ 1. Les Jeux, un héritage partagé

Le label Génération 2030, pour prolonger l'élan Génération 2024

Avec près de 45% des écoles, collèges et lycées labellisés Génération 2024, l'académie de Paris a été pionnière dans l'inscription des valeurs de l'olympisme et du paralympisme dans les projets d'établissement. Dans une logique de continuité et de renouvellement, un nouveau label Génération 2030 est en préparation pour accompagner les établissements dans une décennie de transition éducative et écologique. Il s'agira notamment de favoriser les croisements entre éducation à la citoyenneté, pratiques sportives durables, santé mentale et engagement local des jeunes.

La mutualisation des équipements sportifs

Pour soutenir la pratique du sport, plusieurs établissements scolaires ont ouvert, ou s'apprêtent à ouvrir leurs équipements sportifs en soirée ou le week-end à des associations locales, dans le cadre de conventions de mise à disposition sécurisée. Ces partenariats, construits entre l'État, les collectivités territoriales et les clubs, favorisent la vitalité du tissu sportif parisien tout en renforçant les liens entre l'École et son territoire. Une dizaine d'établissements sont aujourd'hui concernés. Cette démarche sera étendue progressivement, dans un souci d'équité territoriale et de réponse aux besoins des jeunes (et moins jeunes) Parisiens.

Sport-Études : accompagner les vocations sportives

Les classes à horaires aménagés sportifs et éducatifs, aujourd'hui déployées dans onze collèges et lycées parisiens, permettent à plus de 900 élèves du CM1 à la terminale de concilier ambitions sportives et réussite scolaire. Elles sont encadrées par des équipes

volontaires, en lien étroit avec les fédérations sportives et les clubs partenaires. À l'horizon 2025-2026, l'académie veillera à diversifier l'offre de formation, renforcer le suivi de la santé physique et mentale des élèves, et mieux valoriser ces parcours d'excellence dans les orientations post-bac.

À vos agendas !



Fête du sport scolaire - Mercredi 17 septembre 2025

Dans la continuité de l'héritage des Jeux et de la Grande Cause Nationale 2024, ce rendez-vous annuel poursuit une double ambition : promouvoir la force sociétale du sport et inciter les Français à pratiquer davantage. L'académie s'associe à cet événement avec l'organisation entre le **6 et le 21 septembre** de temps forts, tels que la journée du sport scolaire.

Il s'inscrit dans une volonté forte de rendre visible la vitalité du sport à l'école, renforcer l'appétence pour la pratique chez les jeunes et d'encourager les formes d'engagement (associatif, arbitral, bénévole) qui font vivre le sport à l'école et au-delà.

→ 2. Les 120 ans de la loi 1905

À vos agendas !



La loi du 9 décembre 1905 qui instaure le principe de laïcité en France aura 120 ans cette année.

À cette occasion, le grand amphithéâtre de la Sorbonne accueillera près de 1 000 élèves de l'académie, du CP aux classes préparatoires, pour la 8^e édition de la « Faites de la laïcité » : un événement réalisé par les élèves, pour les élèves.

→ 3. Le site de La Sorbonne

Située au cœur de Paris, dans le 5^e arrondissement, la Sorbonne est le siège de l'académie de Paris depuis le XIX^e siècle. Maison mère des universités franciliennes, elle accueille chaque jour plusieurs milliers d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs et de personnels administratifs des universités franciliennes. Certains services du rectorat y sont également présents, notamment ceux de la région académique Île-de-France et du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le secteur Nord de l'édifice est quant à lui constitué du « Palais académique » dont la valeur patrimoniale de ses espaces comme le Grand amphithéâtre lui vaut d'être classé Monument historique.

Afin de permettre au plus grand nombre de découvrir ce monument singulier dans le paysage parisien - 80 000 mètres carrés dédiés à la production et à la diffusion de la connaissance ! – la Chancellerie des universités de Paris a relancé depuis début 2025 un service de visites guidées du Palais académique. Doté d'une [billetterie en ligne](#), ce service est ouvert aux visiteurs individuels ainsi qu'aux groupes constitués. Moyennant une réservation obligatoire, les visites sont gratuites pour les étudiants.



Parallèlement, la Chancellerie est engagée, aux côtés de la ville de Paris, propriétaire des lieux, et du World Monuments Fund (WMF), organisation non gouvernementale de promotion du patrimoine, dans un chantier de réouverture de la chapelle de la Sorbonne. Sise au cœur de la cour d'honneur, la chapelle Sainte-Ursule est fermée au public depuis près d'un quart de siècle, à l'exception d'ouvertures très ponctuelles à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Elle a été sélectionnée en 2025 par le WMF pour figurer sur la World Monuments Watch, une liste de 25 sites partout dans le monde devant faire l'objet d'une restauration en priorité et soutenus par une levée de fonds internationale portée par cette organisation. Dans l'attente des travaux, la chapelle a fait l'objet d'une très belle opération de mise en lumière, le 7 juin 2025, à l'occasion de la Nuit Blanche. Près de 1500 visiteurs sont venus découvrir le monument qui accueillait alors une installation d'art contemporain.

À vos agendas !



La Sorbonne ouvrira à nouveau ses portes gratuitement à l'occasion des Journées européennes du patrimoine les **20 et 21 septembre**. Le parcours proposé dans le cadre du thème de l'édition 2025 – « Le patrimoine architectural », permettra au public de découvrir le Palais académique, la bibliothèque de la Sorbonne, la chapelle Sainte-Ursule et l'ancienne École nationale des chartes. Différentes animations seront proposées tout au long du week-end : lectures publiques de discours ayant marqué l'histoire de la Sorbonne, exposition d'œuvres produites par des élèves de l'académie de Paris, interventions de restaurateurs et conservateurs du patrimoine, etc.





